

Compte-rendu Conseil Municipal du 21/10/2020

Salle polyvalente

Personnes présentes :

Dedieu François
Roques Jacques
Quidot Emilie
Osmond Geneviève
Casal Anne
Emile Jacques
Bonneyoy Serge
Sayavong Sayaphoum
Charles Marianne

Excusé : Vidal François

Absent : Maestriperi Romain

Ordre du jour : Vote du budget communal / Questions diverses

Ouverture de la séance 20H25 par la maire Mme Osmond.

Madame le maire informe le conseil de la nécessité de revoter le budget suite à une erreur d'écriture « bloquante » signalée par Mme la trésorière. En effet, en section investissement, page 6 du budget, le résultat porté est à la fois déficitaire de 24 011€ excédentaire de 4799€. Il s'agit d'une erreur d'écriture, la somme de 4799€ est à enlever. Le budget ne peut être déficitaire et excédentaire.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette modification et à voter les nouveaux montants selon le tableau ci-dessous :

Le Conseil Municipal, décide d'adopter le budget primitif 2020 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	582 971.00€	582 971.00€
Section d'Investissement	330 668.00€	330 668.00€
TOTAL	913 639.00€	913 639.00€

Vote contre : 0, Abstentions : 0 Pour : 9

Questions diverses

1. Madame la maire informe du départ effectif de Mme BENETOUX, secrétaire de mairie au 1^{er} janvier 2021. Il convient donc de publier la vacance de poste au plus tôt, cela sera fait dès demain, jeudi 22/10 selon la procédure, auprès du centre de gestion et pôle emploi. Mme BARBIER, agent administratif à Tournefeuille et habitant Cazavet, a postulé sur le poste après avoir effectué un « stage » auprès d'Alexandra BENETOUX sur les 3 communes concernées. Nous sommes en attente d'autres candidatures suite à la parution de l'annonce. Une décision doit être prise rapidement afin que le poste soit pourvu en Janvier et qu'un tuilage sur le poste puisse se faire en décembre.

2. Location du gîte : les locataires actuels (second souffle), résilient leur location à compter de fin novembre 2020. Un débat s'installe pour savoir si nous restons gîte au vu de la situation sanitaire actuelle et des contraintes imposées entre chaque location (nettoyage, désinfections).
Décision soumise au vote pour rester gîte saisonnier : compte tenu du vote, le logement va être mis en location à l'année.

Vote : Pour : 2 abstentions : 2 contre : 5

3. Demande d'Emilie Quidot concernant les conditions de cueillette d'herbes médicinales (prêle) aux abords de la piste forestière de l'Estélas, commune de Cazavet. Il est précisé qu'une demande doit être faite aux propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées, la séance est clôturée à 21h30.